

**DELIBERATION N° 44 /2024  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 24 juin 2024**

**Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire**

**Présents** : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, M. FLORIN, Mme EL HAJOUI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

**Excusés et ont donné procuration** : Mme GOMEZ à M. MENIRI, Mme EL MANANI à M. OLIVIER, M. DADDA à Mme NAZEF, M. RUBANY à Mme BOULET, Mme DIALLO à M. FLORIN, Mme CETINKAYA à Mme EL HAJOUI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN.

**Secrétaire de séance** : Mme NAZEF.

**Objet : Rapport d'utilisation de la dotation du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FRSIF) pour l'année 2023**

Monsieur MENIRI informe :

Conformément à l'article L2531-16 du Code général des Collectivités Territoriales, la commune ayant bénéficiée, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France, doit présenter au conseil municipal, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

La Ville de Limay a bénéficié au titre de l'année 2023 d'une dotation d'un montant 814 921 €.

Tel est l'objet de la présente délibération qui vise à prendre acte du tableau récapitulatif de l'attribution pour l'année 2023 du FSRIF par la ville de Limay.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2351-16;

**Vu** la loi n°91427 du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile de France (FSRIF) ;

**Vu** la notification de la Préfecture des Yvelines pour un montant de 814 921 euros au titre du FSRIF pour l'année 2023 ;

**Considérant** le tableau annexé à la présente délibération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur MENIRI

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité** de PRENDRE ACTE du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France pour l'année 2023.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

 Le Maire,  
Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE 2023****Département** : YVELINES**Commune** : LIMAYMontant du F.S.R.I.F perçu EN 2023 : **814 921 €**

<b>Domaine d'intervention</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Part FSRIF</b>	<b>% du FSRIF</b>
<b>Développement urbain</b>	Aménagement espace public, mobilier urbain et équipements de loisirs	535 210,5	291 047,5	54,4%
	Travaux de modernisation de l'Hotel de Ville	21 248,2	11 554,8	54,4%
	Maintien et dynamisation du tissu commercial en centre-ville	432 011,7	234 928,0	54,4%
	Videoprotection	20 209,0	10 989,6	54,4%
	Acquisition d'un bien pour aménagement d'un parking public	70 000,0	38 066,0	54,4%
<b>Sportif</b>	Elairage du terrain de football E. Fosse	35 196,0	19 139,6	54,4%
<b>Education</b>	Travaux dans les écoles maternelles et élémentaires	146 354,5	79 587,6	54,4%
	Travaux dans les structures de petite enfance	24 256,3	13 190,6	54,4%
	Déploiement d'ENI dans les écoles	67 711,8	36 821,7	54,4%
<b>Restauration</b>	Travaux de modernisation, renouvellement matériels et mise en place de lignes de self	146 336,1	79 577,5	54,4%
		<b>1 498 534,0</b>	<b>814 921,0</b>	<b>54,4%</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport d'utilisation de la dotation du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FRSIF) pour l'année 2023

---

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2024

---

Numéro de l'acte : DELIB-44-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20240624-DELIB-44-2024-DE

---

Date de décision : 24/06/2024

Acte transmis par : Francine LIENHARD

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.2. Fiscalité